



PROCÈS-VERBAL

COMITÉ SYNDICAL du 09 JUIN 2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Unité administrative et affaires générales

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold DURBET de la Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires : Mmes Mathilde SONZOGNI (arrivée à 18h35), Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants : Mmes Monique BASSI LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 50

Votants : 52

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint. Il désigne M. Jean-Marc BUTTARD comme secrétaire de séance.

Il rend hommage à M. Frédéric THIERS, journaliste et chef d'agence au Dauphiné Libéré, qui prend sa retraite et participe ce soir à son dernier évènement. Il le remercie chaleureusement et lui souhaite bonne continuation.

Il demande l'autorisation aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour : la désignation d'un représentant du SPM en tant que porteur du SCoT auprès du Conseil d'Administration d'AGATE, l'Agence des Territoires. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2026

Monsieur le Président invite le comité syndical à approuver le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026. En l'absence de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE DU SPM DEL_20260609_51_ELECTION_DES_MEMBRES_DE_LA_CAO_DU_SPM

Monsieur le Président rappelle que la CAO est composée :

- d'un président : le Président du syndicat ou son représentant ;

- de membres de l'organe délibérant : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Il indique qu'une seule liste de candidats a été déposée conformément aux modalités arrêtées lors du comité syndical du 12 mai, composée des personnes suivantes :

Membres titulaires	Membres suppléants
Yves DURBET	Éric VAILLAUT
Jean-Paul MARGUERON	Christine BOUCLIER-BEAUCHET
Patrick GADROY-LEGENVRE	Humberto FERNANDES
Christophe ROBERT	Alexandre ALBRIEUX
Mathilde SONZOGNI	Laure PION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, proclame l'élection des 10 candidats membres cités ci-dessus à la C.A.O. du SPM.

3. DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

3.1 – FEDERATION NATIONALE DES SCOT

DEL_20260609_52_ DÉSIGNATIONS_AU SEIN_D'ORGANISMES_EXTERIEURS_SCOT

M. Stéphane BOYER se porte candidat titulaire tandis que M. Jacques ARNOUX se porte candidat suppléant pour représenter le SPM au sein de la Fédération nationale des SCOT.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces désignations.

3.2 – MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE - MOT

DEL_20260609_53_ DÉSIGNATIONS_AU SEIN_D'ORGANISMES_EXTERIEURS_MOT

M. Stéphane BOYER et M. Jean-Claude RAFFIN se portent respectivement candidat titulaire et suppléant à la MOT.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces désignations.

3.3 – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA SAVOIE

DEL_20260609_54_

DESIGNATIONS_AU SEIN_D'ORGANISMES_EXTERIEURS_COMITE_DEPARTEMENTAL_TOURISME_SAVOIE

M. Jérémy TRACQ se porte candidat titulaire et M. Humberto FERNANDES candidat suppléant au Comité Départemental Tourisme de Savoie.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces désignations.

3.4 – LEADER-TAM

DEL_20260609_55_ DÉSIGNATIONS_AU SEIN_D'ORGANISMES_EXTERIEURS_LEADER_TAM

M. Éric VAILLAUT se porte candidat pour représenter le SPM dans le cadre de la démarche Leader-TAM (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale - Tarentaise Arlysère Maurienne)

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette désignation.

4. CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU SPM ET DESIGNATIONS

DEL_20260609_56_CRÉATION_DES_COMMISSIONS_THEMATIQUES_ET

DÉSIGNATION_AU SEIN_DES_COMMISSIONS_THEMATIQUES_DU_SPM

Monsieur le Président souligne l'importance de la représentation au sein de ces commissions, que les élus souhaitent la plus large possible.

Le choix des commissions et les candidats proposés sont les suivants :

	CCPM	CCTM	3CMA	CCMG	CCHMV
Aménagement et transitions	- Josyane BAZIN - Bruno RIZZON - Patrick GADROY-LEGENVRE - Eric PERRIER	- Amaury DE LACOSTE - Brigitte RAVOIRE - Philippe GIRARD - Monique BASSI LEGER - Mathilde SONZOGNI - Laure PION	- Damien FONTAINE - Yves DURBET - Jean-Paul MARGUERON - Fabrice BAUDRAY - Christophe TRUCHET - Françoise COSTA - Luigi GALLO	- Christophe ROBERT - Alexandre ALBRIEUX - Anne DARMENDRAIL	- Jean-Claude RAFFIN - Stéphane BOYER - Jean-Marc COUVERT - Jacques ARNOUX
GEMAPI	- Patrick GADROY-LEGENVRE - Eric PERRIER - André BRUNET	- Denis BERTINO - Lionel COMBET - Mathilde SONZOGNI - Marie-France RANCUREL	- Jean-Paul MARGUERON - Yves DURBET - François ROVASIO - Philippe ROLLET	- Aimé PERRET - Nicolas GIRAUD - Pier-Paolo SESSA	- Jérémy TRACQ - Jean-Marc COUVERT - Jean-Claude RAFFIN - Jacques ARNOUX
Agriculture, alimentation et forêt	- Eric PERRIER - Jacky DEMONNAZ - Christine BOUCLIER-BEAUCHET - Laurence CAUET	- Monique BASSI LEGER - Marie-France RANCUREL - Yves GARIBALDO	- Patrick BOIS - Jean-Marc BLANGY - Eric VAILLAUT	Christophe ROBERT	- François CHEMIN - Jean-Marc COUVERT
RH-finances	Patrick GADROY-LEGENVRE	- Stéphanie FERRIER TARIN - Rose Marie DOMECK	- Jean-Paul MARGUERON - Danielle BOCHET	Jean-Baptiste ASSIER	- Jean-Marc BUTTARD - Jean-Claude RAFFIN
Mobilité-Transports scolaires	- Virginie PARET - Nicolas ROCHE	- Yves de BEL AIR - Béatrice DARVES-BORNOZ	Yves DURBET	Chantal GROS	- Eric FELISIAK - Stéphane BOYER
Culture-patrimoine	- Romain BERTAUT - André BRUNET - Benoît BOUCROT	- Stéphane PEZZANI - Mathilde SONZOGNI	Eric BREUILLOT	Corinne FALCOZ	David BRUBALLA

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces désignations.

5. DESIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS **DEL_20260609_57_ DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS AGATE**

Mme Christine BOUCLIER-BEAUCHET se porte candidate en tant que représentante du SPM en tant que structure porteuse de SCoT au sein du CA d'AGATE.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette désignation.

6. AVIS DU SPM SUR L'ITINERAIRE CYCLABLE EN MAURIENNE

DEL 20260609_58_AVIS_AU_TITRE_DE_LA_DAE_ET_DE_LA_DUP_DE_LA_VIA_MAURIENNE

Après introduction du sujet par Mme Laure PION, vice-présidente chargée des questions de mobilité au SPM, Madame Julie RAUX, Chargée de mission Transition Energétique, explique aux membres présents qu'il leur est demandé de se prononcer, après sollicitation de la préfecture de la Savoie, sur l'avis du SPM dans le cadre de la déclaration d'utilité publique portant sur la réalisation de l'itinéraire cyclable de fond de vallée, autrement appelé V67 ou Via Maurienne.

Par le biais du support projeté (**voir annexe 1**), elle retrace l'historique et les actualités du projet : présentation générale et tracé composé de cinq sections, objectifs, chiffres -clés, typologies d'aménagement, gestion et entretien, budget et plan de financement, phasage des travaux.

S'agissant du financement, elle précise que sur les 60 Millions d'€ du programme total, 32,9 M d'€ sont d'ores et déjà sanctuarisés, dont 12 M€ de la Région en tant que maître d'ouvrage, 2 M€ du Département, 10,5 M€ de l'Europe par le programme FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), 6,8 M€ de l'Etat au titre du CPER mobilité et du CPER Mobilité et 1,6 M€ du FAST (Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial lié à la Démarche Grand Chantier du Lyon-Turin).

Le total des financements devrait pouvoir être augmenté à 40 M€ par suite de la validation d'un abondement complémentaire de 2 M€ du département de la Savoie au titre du plan vélo sur la Via Maurienne, et à une demande d'augmentation à hauteur du même montant de la part du FAST, de nature à permettre de débloquer 3 M€ de fonds régionaux supplémentaires.

Les 20 M€ manquants pour la suite du programme sont renvoyés à une campagne budgétaire ultérieure, à négocier à partir de 2028, dans le cadre, par exemple, d'un futur contrat de plan Etat-Région.

Elle rappelle qu'il a été décidé par les élus en comité de pilotage d'aller sur une approche plutôt fonctionnelle, sur de la mobilité du quotidien, afin d'avoir le plus de report modal de la route vers la piste cyclable, avec deux secteurs prioritaires fléchés dès 2027 : l'entrée de vallée entre Aiton et Argentine, et la section de Sainte-Marie-de-Cuines jusqu'à Saint Jean de Maurienne. Les tronçons plus touristiques viendront dans un second temps. Il avait été demandé par la Haute Maurienne Vanoise que le secteur Modane-Avrieux soit également ciblé dans cette première phase de travaux prioritaires. Si la Région ne s'y oppose pas, elle conditionne les travaux sur ce troisième secteur aux possibles rallonges budgétaires du FAST.

S'il suscite une approbation générale, le projet a pu soulever, en lien avec le renouvellement des équipes municipales, quelques questions sur le tracé retenu et sur le coût de l'entretien et du fonctionnement, plus spécifiquement sur le secteur de Porte de Maurienne, dont se font écho les maires d'Aiton, d'Argentine, de Val-Cenis, de Saint-Michel-de-Maurienne et le Président de la CC Porte de Maurienne.

Hervé Genon et Julie Raux soulignent les nombreuses réunions d'échanges et le travail colossal accompli, ayant permis d'aboutir au projet actuel et précisent que la Région ne reviendra pas sur le tracé. Ce sont les 66 km qui sont soumis à DUP et non pas juste les premiers tronçons dits prioritaires. Des adaptations mineures seront toujours certainement possibles, dès l'instant qu'elles ne remettront pas en cause l'intégralité du projet ni dans son aspect financier, ni dans son organisation structurelle.

Dans un souci de temporalité, Patou Robin demande si des aides peuvent être envisagées dans le cadre de projets communaux. Julie Raux répond que le schéma directeur des aménagements cyclables permet, sur le réseau structurant, d'aller chercher des fonds départementaux et les appels à projets de l'État. Elle rappelle que la Via Maurienne constitue la colonne vertébrale du schéma directeur cyclable de la Maurienne.

Concernant la Via Maurienne, une phase de concertation finale avec l'enquête publique aura lieu entre mi-septembre et mi-octobre. L'enjeu est de valider ce projet afin d'avoir les arrêtés préfectoraux le plus rapidement possible. En effet, les défrichements sont possibles jusqu'à la date du 15 mars, soit une phase de défrichement assez courte pour permettre ensuite le démarrage des travaux sur le 2ème trimestre 2027.

Philippe ROLLET fait remarquer l'opportunité d'optimiser le calendrier en hors saison pour pouvoir bénéficier de tarifs sur les marchés de travaux.

Julie RAUX présente les points saillants du dossier et les enjeux identifiés au niveau du SPM, à savoir : la prise en compte des enjeux environnementaux de ce projet par la Région AURA, l'identification de ce projet comme structurant au sein du SCoT porté par le SPM et une interface avec des enjeux GEAMPI sur le secteur de Modane, en cours de règlement. Elle propose au comité syndical les termes de l'avis suivant :

- Saluer le travail de concertation mené par la Région Auvergne Rhône-Alpes, tant s'agissant du tracé retenu que de la prise en compte des impacts de celui-ci ;
- Émettre un avis favorable au projet de véloroute Via Maurienne, au regard notamment de son caractère structurant et de sa contribution à la stratégie et à l'attractivité du territoire de la Maurienne.

A l'issue d'échanges fournis, après en avoir délibéré, le Comité syndical valide les termes de cet avis à la majorité absolue, avec une abstention du maire d'Argentine.

7. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2

DEL 20260609_59_FINANCES_BP_DM_N2

M. Jean-Paul MARGUERON explique que l'acquisition d'un nouveau badge télépéage pour le nouveau véhicule Duster du SPM nécessite un dépôt de garantie d'un montant de 50 € non budgété. Monsieur le Président propose de débiter le compte 6281-Concours divers (chapitre 011 charges à caractère général) du budget de la fonction GEMAP pour alimenter le compte 275-Dépôts et cautionnements versés (chapitre 27 autres immobilisations financières).

La décision modificative à adopter est donc la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2026 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
27-Autres immobilisations financières	275-Dépôts et cautionnements versés	100,00 €	+50,00 €	150,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	021-Virement de la section de fonctionnement	3 130 345,09 €	50,00 €	3 130 395,09 €
023-Virement à la section d'investissement	023-Virement à la section d'investissement	3 130 345,09 €	50,00 €	3 130 395,09 €
011-Charges à caractère générale	6281-Concours divers (cotisations)	44 599,00 €	-50,00 €	44 549,00 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

8. CREATION D'UN CST LOCAL

DEL 20260609_60_CREATION_DUN_CST_LOCAL

En raison de la taille de son effectif au 1^{er} janvier 2026 (au moins égal à 50 agents), le SPM est dans l'obligation de créer un CST local. Au moins 6 mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public auprès duquel est placé le CST doit déterminer le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel et de la collectivité, ainsi qu'autoriser le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

Monsieur le vice-président aux RH propose de reconduire l'organisation de la précédente mandature, à savoir de fixer un nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité, égal à 3 au sein de l'instance, avec le même nombre de suppléants, et d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité. Il ajoute, pour information, que les représentants titulaires seront le Président du SPM, membre de droit, M. Jean-Paul MARGUERON, Vice-Président aux RH/Finances et M. Nicolas CLÉMENT, Directeur Général des Services.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le principe de la création d'un Comité Social Territorial local selon les modalités ci-dessus.

9. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES DÉCISIONS PRISES LORS DU BUREAU DU 19 MAI 2026 ET SUR LES ACTES SIGNÉS PAR DÉLÉGATION

Monsieur le Président laisse la parole à M. Nicolas CLÉMENT, pour ce point de l'ordre du jour. Le Directeur dresse le bilan des débats du Bureau du 19 mai, à savoir :

- La mise à jour du tableau des emplois avec la revalorisation du poste de chargée de mission au Tourisme digital et celle du poste de direction de l'EEA sur un grade d'attaché principal d'administration ;
- L'avis sur le PLUiHD de la 3CMA : un avis favorable a été donné par les membres du bureau ; Il rappelle que le Bureau a délégation pour donner les avis sur les questions de compatibilité avec le SCoT ;
- Le choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux pour l'abattoir de Maurienne. Ces travaux visent à la fois à tenir compte de l'opérationnalité de ces locaux pour les opérateurs et du bien-être animal. Ils ont été financés à 80%. Le bureau a retenu le Cabinet Architecture Energie ;
- Les représentants au sein d'instances extérieures : point examiné en début de séance ;
- Commissions thématiques du SPM : entérinées en début de séance.

Les actes signés par délégation sont les suivants :

- Intervention mécanique à la confluence Arc-Poucet - Attribué au groupement CGM-Térélian pour un montant de 20 860 € HT, signé le 06/05/26 ;
- Reprise radier du torrent de la Grollaz - Attribué à Martoia BTP pour un montant de 31 000 € HT, signé le 13/05/26 ;
- Arvan - Reprise de 2 seuils dans la traversée des Chambons à St-Jean-d'Arves - Attribué à 3 BTP pour un montant de 73 689 € HT, signé le 11/05/26.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président explique que le renouvellement du programme FEADER 2028-2034, dossier lié aux politiques territoriales définies entre la région Auvergne Rhône-Alpes et L'Europe, conditionne les programmes LEADER, les PPT et toutes les politiques environnementales. Il note une baisse des montants alloués. Il laisse la parole au Directeur, M. Nicolas CLÉMENT, qui a représenté les élus à l'occasion d'une réunion à Lyon le 18 mai dernier à l'initiative de la région Rhône Alpes sur le sujet du FEADER.

M. CLEMENT indique que le FEADER est un fonds européen qui alimente notamment la démarche LEADER évoquée précédemment, pour laquelle le SPM a désigné un représentant, et également les divers dispositifs agricoles, notamment les plans pastoraux territoriaux, sujets impactants eu égard aux compétences du SPM, notamment dans ces deux domaines. Le but de cette réunion était de concerter politiquement les territoires par le biais d'ateliers dans l'objectif de la prochaine programmation qui couvrira la période 2028 – 2034. On note une baisse générale et tendancielle des enveloppes, estimée entre 10 et 20%, liée à la conjoncture défavorable et aux différentes obligations auxquelles l'Europe a souscrit (remboursement des aides versées dans le cadre de la crise du Covid 19). Le budget global en cours de construction aura vocation à être décliné au niveau des États européens au travers de 27 plans de partenariats nationaux et régionaux. La région, en tant qu'interlocuteur de l'Europe, a souhaité concerter les territoires sur le cadrage et les thématiques définis pour les nouveaux appels à projets qui seront diffusés dans le cadre du FEADER. Elle a pour mission de fixer un cadre politique quant aux thématiques de soutien qu'elle juge prioritaires pour cette prochaine programmation FEADER, à savoir :

- Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- La relocalisation de la production ;
- La protection contre les risques climatiques et sanitaires ;
- Le soutien des systèmes de production à taille humaine et de qualité ;
- La promotion de l'innovation, de la communication et de la formation ;
- Le soutien des projets locaux par la poursuite du programme Leader.

La Région a souhaité identifier les manquements ou dysfonctionnements du précédent programme à fin d'amélioration et communiquer sur les règles administratives de mise à disposition ainsi que sur la complexité d'instruction de ces fonds européens.

Une réunion de restitution de ces ateliers est planifiée le 23 juin prochain afin de communiquer sur les remontées des territoires. Le projet d'élaboration des dispositifs sera communiqué à l'issue de ce bilan.

M. Alexandre ALBRIEUX précise l'importance de ces aides sur la valorisation et l'accompagnement des programmes de notre territoire. Le Programme Pastoral de troisième génération arrive à son terme et on démarre l'écriture du plan pastoral territorial de 4e génération. Il souligne que ce programme est d'absolue nécessité pour accompagner nos éleveurs dans les sujets de l'hébergement notamment, dans les sujets des accès et aussi dans le sujet de l'accès à l'eau, sujets d'actualité qui concernent nos alpages et plus globalement nos territoires. Par conséquent, il est nécessaire d'être présent sur ces dispositifs-là et faire en sorte que les conséquences de cette diminution des crédits soit la moins impactante possible pour nos territoires.

Monsieur le Président informe que le prochain bureau du Conseil syndical est fixé au 23 juin prochain à 18h00 à la maison de l'intercommunalité. Il est possible mais peu probable qu'un comité syndical ait lieu début juillet. Sinon le prochain Comité syndical se tiendra au mois de septembre.

Les débats étant épuisés, le Président clôt la séance à 19H55.

Le secrétaire de séance
Signé : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,
Signé : Hervé GENON